

Reçu le :
- 5 FEV. 2020
DREAL - UT83

Service émetteur : DD83 Santé-Environnement

Le directeur général de l'agence régionale de santé
PACA

Merci de rappeler impérativement la référence de ce courrier

à

Affaire suivie par : A. MURIEL
Courriel : alexandra.muriel@ars.sante.fr
Téléphone : 04 13 55 89 28
Télécopie : 04 13 55 89 92

DREAL / Unité Départementale du Var
244 Avenue de l'Infanterie de Marine
BP 50520
83041 TOULON cedex 9

Réf. : DD83/SE/AM/2020/38

P.J. :

Date : 30 JAN 2020

Objet : LES ARCS – Autorisation environnementale unique – entrepôt logistique LIDL

Réf : Votre transmission courriel du 2 janvier 2020 – Dossier suivi par Henri DEGLI ESPOSTI

Par transmission visée en référence, vous avez bien voulu solliciter mon avis sur la demande d'autorisation environnementale unique déposée par la société LIDL SNC.

Le site n'est pas concerné par des périmètres de protection de captages d'eau destinée à l'alimentation humaine.

Les activités engendreront un flux de véhicules supplémentaires, les habitations étant situées à plus de 1 km, l'impact sur la qualité de l'air inhalé par la population exposée sera limité.

Le risque lié aux légionelles dû à la présence d'une tour aérorefrigérante devra être géré conformément à la réglementation en vigueur en termes d'entretien et d'analyse.

Ainsi, l'évaluation qualitative des risques sanitaires est jugée suffisante : elle montre que l'installation n'aura pas d'impact significatif pour la santé des populations environnantes.


P/le Préfet du Var
P/le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé PACA
et par délégation
l'ingénieur du Génie Sanitaire
C. DE DONATO